

Communiqué

Fractionnement de l'action Coris Bank International

Faisant suite à la Décision N°2015-0056BRVM-CA relative au volume minimum composant le flottant des sociétés cotées à la BRVM, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Coris Bank International du 21 septembre 2017 a décidé du fractionnement du titre CBI BF pour se conformer aux dispositions de ladite Décision.

Les modalités de l'opération de fractionnement de l'action Coris Bank International (CBI BF) sont ci-après présentées :

- la date effective de fractionnement : **14 décembre 2017** ;
- le rapport de fractionnement est de **cinq (5) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de **5 000 F CFA à 1 000 F CFA** ;
- le nombre d'actions composant le capital de la Banque passera de **6 400 000 à 32 000 000** ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée après l'Avis de la BRVM dans le Bulletin Officiel de la Cote.

Coris Bank International exprime sa profonde gratitude aux nombreux investisseurs qui n'ont cessé de lui témoigner leur confiance.

Ouagadougou, le **27 novembre 2017**

Le Président du Conseil d'Administration


Idrissa NASSA



A PROPOS DE CORIS BANK INTERNATIONAL

Coris Bank International est la Banque leader au Burkina Faso. Elle est certifiée ISO 9001 Version 2015 et est cotée au premier compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Son actionnaire de référence est Coris Holding. Coris Holding est un Groupe financier présent au Burkina Faso, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo.